

Membres du BEx présents : Loïc Le Baccon, Georges Le Pallec, Eric Poulhe

Membres du BEx excusés : Isabelle Briois, François Durand, Florence Goret, Francis Poulain

Membres invités : Emmanuel Brugvin, Eleni Tsioli Vassiliadis

Membres invités excusés : Claire Moal,

Liste de diffusion : Membres du conseil d'administration, président.e.s de structures (membres affiliés et agréés), collaborateurs du Comité

La séance a débuté à 20h30

1. INFORMATIONS	BEx	Élu/Prof.	Échéance
1.1 Général			
<p>1.1.1 Région Île-de-France - Réunion des comités et ligues</p> <p>Monsieur Patrick Karam, vice-président chargé des sports et des JOP, des loisirs, de la citoyenneté et politique de la ville, et de la vie associative, a convié le lundi 20 novembre 2023, au siège de la Région Île-de-France, l'ensemble du mouvement sportif francilien afin d'échanger avec lui sur différents sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif « minibus », malgré l'aide de 20 000 € de la Région, rencontre des difficultés de déploiement sur le terrain compte tenu du coût, de la performance et de la disponibilité des véhicules hybrides ou électriques. • Le dispositif « Objectif Haute performance 2024 - Aide individuelle aux sportifs de haut niveau franciliens » a été simplifié, l'aide s'adressant directement aux sportifs de haut niveau listés (élite, senior, relève, reconversion). • La rencontre Athlètes & Entreprises se tiendra le 29 novembre 2023 avec la cérémonie de signature de l'accord de consortium « Du stade vers l'emploi », dont Patrick Karam souhaite voir Pôle Emploi augmenter le nombre d'opérations en 2024. • Les jeunes de 15 à 25 ans utilisant l'application Labaz peuvent bénéficier d'une remise de 100 € lors d'une prise de cotisation dans un club adhérent au dispositif. • Un tirage au sort de 50 000 places pour les Jeux Olympiques et Paralympiques va être lancé pour les abonnés « Labaz » • L'appel à projets « Une chance pour tous » permet de rétribuer l'accompagnement et l'entrée des jeunes de 16 à 25 ans sur un dispositif de formation ou une aide de la Région (600 €), et les Écoles de la deuxième chance (400 €). • Un rappel sur la problématique des violences sexuelles et sexistes a été fait. 	EPO	EPO	20/11/23
<p>1.1.2 Région Île-de-France - Conférence « Défense des valeurs républicaines et lutte contre les séparatismes : enjeux et perspectives »</p> <p>Eric Poulhe a participé le 22 novembre, au siège de la Région, à la conférence « Défense des valeurs républicaines et lutte contre les séparatismes : enjeux et perspectives », animé par le vice-président Patrick Karam, en présence de Frédéric Péchenard, vice-président chargé de la sécurité et de l'aide aux victimes.</p> <p>4 thématiques ont été abordées sous forme de tables rondes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • États des lieux et perspectives • Enjeux sociétaux : société, éducation, sport, monde associatif • Enjeux idéologiques • Enjeux numériques : extrémisme en ligne 	EPO	EPO	22/11/23
<p>1.1.3 Région Île-de-France - Rencontre Athlètes & Entreprises</p> <p>À l'initiative de Monsieur Patrick Karam, la Région Île-de-France a organisé, le mercredi 29 novembre dernier, la première édition des « Rencontres Athlètes & Entreprises » qui vient en complément des dispositifs de soutien existants de la Région : « Objectif haute Performance », achat de matériels pour les parasportifs de haut-niveau, programme « Perqo » incubateur de starts-up.</p> <p>Cette matinée était entièrement dédiée à l'accompagnement des sportifs de haut niveau (élite, senior, relève, reconversion) et des sportifs des collectifs nationaux franciliens en recherche d'un soutien financier, d'un soutien professionnel, d'une formation, d'un stage ou tout simplement d'une mise en réseau. Les cinq athlètes du canoë et kayak présents, Clara et Vincent Delahaye, Dimitri Tostain, Mathurin Madoré et Augustin Reboul, ont pu rencontrer des entreprises et assister à deux tables rondes :</p>	EPO	EPO	29/11/23

<ul style="list-style-type: none"> • Je suis un athlète : quelles solutions d'aide ou d'accompagnement à la professionnalisation les entreprises peuvent-elles me proposer ? • Je suis une entreprise ou une collectivité : quelles solutions d'aide ou d'accompagnement puis-je proposer aux sportifs de haut niveau ? <p>La « Rencontre Athlètes & Entreprises » a accueilli par ailleurs la cérémonie de signature de l'accord de consortium « Du stade vers l'emploi », à laquelle a participé Eric Poulhe, en présence de la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse et la directrice régionale de Pôle Emploi, Nadine Crinier. Il a pu échanger avec chacune d'entre elles et évoquer l'événement « Job Dating », porté par Nautisme en Île-de-France à Choisy-le-Roi pour le compte des quatre ligues du nautisme, qui a été vécu par Pôle Emploi comme une grande réussite, tant sur la qualité des animations proposées, que sur un taux d'embauche élevé.</p>			
<p>1.1.4 Paris 2024 – Installation du COJO sur le stade nautique Olympique d'Île-de-France</p> <p>Le Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) Paris 2024 a réuni le 7 décembre 2023 les différents usagers et parties prenantes du stade nautique Olympique afin de présenter les conditions d'aménagement du site et de continuité d'exploitation avant l'ouverture des Jeux. Étaient présents le mouvement sportif (aviron, canoë et kayak), Nautisme en Île-de-France, le CREPS Île-de-France, IDLVT, Vaires Torcy Loisirs, Engie Solutions, la Région Île-de-France. Eric Poulhe et Gauthier Vanden Abeele représentaient le Comité.</p> <p>Julien Gaspard, Manager général du site, pilotait la réunion, accompagné des deux Sport Manager, Pascale Bouton pour l'aviron et Cyril Nivel pour le canoë et kayak, et les responsables de l'aménagement du site.</p> <p>La volonté du COJO est de prendre en compte au maximum les contraintes du mouvement sportif pour une continuité pendant le déroulement des travaux débutant en janvier.</p> <p>Les échéances clés sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À compter du 8 avril 2024 : plus aucune compétition, continuité des activités de base (entraînements, formations, prestations commerciales...), possibilité d'organiser des événements ponctuels sous réserve d'accord du COJO, de disponibilité des espaces et de compatibilité avec les aménagements en cours • 26 juin : occupation partielle du site par le COJO, continuité des activités des usagers avec des contraintes plus fortes d'acceptation de l'action • 12 juillet : occupation exclusive du site par le COJO avec libération des espaces prédéfinis, aucun accès autres que ceux intervenant dans le cadre de l'organisation des Jeux (personnels accrédités, prestataires référencés, services de sécurité...) <p>Concernant les espaces du Comité, après échanges avec le COJO le 23 novembre, les bureaux devront être libérés le 12 juillet et le hangar le 26 juin. Les deux espaces seront réintégrables le 30 septembre 2024. Les bateaux devraient pouvoir être déplacés et stockés dans l'enceinte du stade. Ils ne seront plus accessibles. Toute mise à disposition de matériel du Comité, nautique, roulant ou logistique, devra donc être traitée avant le 12 juillet pour un retour après le 30 septembre.</p>	Epo	Epo	07/12/23
<p>1.1.5 Paris 2024 – Exposition « L'histoire olympique et paralympique du canoë et kayak »</p> <p>Dans le cadre d'un projet intitulé « Olympiade culturelle et sports de pagaie », la FFCK a souhaité organiser, à l'occasion des Jeux Paris 2024, des actions de valorisation de son histoire sur quatre espaces distincts : les abords ou l'intérieur du stade nautique Olympique d'Île-de-France, le siège fédéral Maison des sports de pagaie, le site de la Tribu Family Zone à Torcy, le site de la Villette avec le Club France du CNOSF.</p> <p>La FFCK s'est rapprochée de l'Association des anciens internationaux de canoë kayak (AIFCK) et du Carré des canotiers pour créer une exposition « L'histoire olympique et paralympique du canoë et kayak » qui pourra se déployer, en tout ou partie, sur les sites cités ci-dessus. Le projet prévoit, en complément, la réalisation d'un livre collector intitulé « 100 ans de canoë et de kayak olympiques ».</p> <p>Le Comité, représenté par Eric Poulhe, a été associé au projet et a participé à la réunion du groupe de travail du 9 novembre dernier en présence de la FFCK, de l'AIFCK, du Carré des canotiers et du COJO. Le projet consiste à réaliser une exposition matérielle et virtuelle, présentant l'histoire du canoë et du kayak français aux Jeux olympiques et paralympiques, de Paris 1924 à Paris 2024, au travers des équipes sportives. Le lieu d'exposition principal sera la Family Zone au club de Torcy qui a été visité en fin d'après-midi en présence de son président Ganny Dinally. Sur le volet financier, il a été convenu que le Comité portait la demande de subvention auprès de la Région Île-de-France. À partir des éléments fournis par l'AIFCK, le dossier de subvention a été déposé par le Comité le 1^{er} décembre.</p> <p>Une réunion de coordination entre la FFCK, le Comité et le CDCK de Seine-et-Marne s'est tenue le 12 décembre pour définir les conditions de pilotage de l'ensemble du projet de célébration des Jeux en Île-de-France. Les élus du bureau se satisfont de la démarche engagée et du travail collaboratif entre les différentes structures.</p>	Epo	Epo/ETV	01/12/23

<p>1.1.6 Conseil des territoires et du développement de la FFCK du 2 et 3 décembre 2023</p> <p>Le conseil des territoires et du développement de la FFCK à Vaires-sur-Marne, auquel participait Eric Poulhe, s'est tenu les 2 et 3 décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La refonte des statuts et du règlement intérieur de la FFCK, approuvée à l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre prochain. Hormis des mises en conformité à la marge, les statuts des comités régionaux et départementaux ne seront pas révisés avant la prochaine olympiade 2025-2028. • Une information sur le financement de l'Agence nationale du sport et la situation socio-professionnelle des 114 sportifs de haut niveau (SHN) listés pour le canoë et kayak. • Un point sur les actions réalisées dans le secteur ESIND (Espaces, sites, itinéraires navigation durable) et en faveur d'un plan de sobriété énergétique. • Les orientations envisagées sur le financement des projets sportifs fédéraux (PSF) dans la continuité de celles de 2023. Il a été toutefois soulevé la problématique d'éligibilité de structures qui ne respecteraient pas les engagements fédéraux, notamment ceux sur la délivrance de cartes à la journée, en incohérence avec l'activité réelle du club. Le calendrier sera similaire à 2023 avec une diffusion de la lettre de cadrage début février 2024, et une campagne ouverte entre le 22 février et le 4 avril 2024. • La présentation du nouveau CQP Moniteur Canoë Kayak avec la logique d'un socle « Eau calme » et de deux options « Eau vive » et « Mer » • Une information sur la cellule fédérale « Stop Violences » qui a instruit 17 dossiers en 2023. • Les actions autour de Paris 2024 : <ul style="list-style-type: none"> - Les 3 espaces de célébration : Maison des sports de pagaie à l'entrée du Stade nautique olympique (VIP), la Family Zone à Torcy (Tribu Oëka), le parc de La Villette (grand public) - Le groupe de travail « Tribu et territoires » - La gestion des invitations aux Jeux - Le relais de la flamme - Le retour des Jeux du 28 octobre au 2 novembre 2023 à Vaires-sur-Marne avec l'organisation de 9 championnats de France (sprint non présent) - L'olympiade culturelle - Le processus des sélections olympiques <p>Cette réunion a été l'occasion de visiter le chantier du siège fédéral, d'appréhender les espaces et de mesurer la qualité du projet dont la livraison est espérée pour fin mai.</p>	EPO	EPO	02-03/12 /23
1.2 Services			
1.3 Développement			
<p>1.3.1 Gardiens de la rivière Île-de-France</p> <p>La commission Espaces sites itinéraires et navigation durable (ESIND) continue de développer et de renforcer le réseau « Gardiens de la rivière ». 24 gardiens sont à ce jour référencés en Île-de-France, dont 4 nouveaux : Béatrice Dorlet (Canoë Kayak Club France), Pascal Chef (Animations Eaux- Vives Val de Loing), Luc Bouillard (A.P.A.Y. Rambouillet), Nicolas Sirot (Seine.io). Les élus ont fait part d'engager désormais, dans le cadre de la commission ESIND, une phase d'animation du réseau des Gardiens de la rivière.</p>	GLP	GLP/CHu	13/12/23
<p>1.3.2 Formation « Agents de territoire »</p> <p>Comme chaque année, la FFCK propose une formation des salariés de comités régionaux et départementaux, potentiellement à Bourg-Saint-Maurice, en parallèle du colloque des conseillers techniques sportifs. Ce temps sera l'occasion d'échanger sur des thématiques de travail communes à l'ensemble des agents de territoire, mais aussi d'aborder d'autres sujets liés aux évolutions du champ professionnel. Le Comité est en attente du programme de formation pour confirmer l'inscription d'un salarié.</p>	GLP	GLP/CHu	13/12/23
1.4 Activités			
<p>1.4.1 Étoiles du sport 2023</p> <p>Nélia Barbosa a été invitée à l'édition 2023 des Étoiles du sport 2023 qui s'est tenue à Tignes du 25 au 30 novembre 2023. Elle a pu partager un très grand moment parmi 165 athlètes français. En tant que marraine, elle a conviée Nina Pesce-Roué à participer au titre des espoirs. L'Étoile de l'année, récompensant celui ou celle qui a le plus impressionné durant ces cinq jours, a été remise à Nina Pesce-Roué par le sauteur en longueur Jules Pommery, lauréat de l'édition 2022. Les élus félicitent Nina en lui souhaitant le meilleur pour le futur et souhaitent, par ailleurs, tous leurs vœux de réussite à Nélia pour accéder à la plus haute marche du podium aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.</p>	FDu	FDu	13/12/23

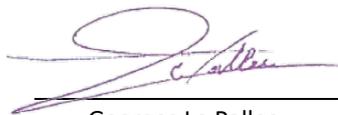
2. DÉCISIONS		BEx	Élu/Prof.	Échéance
2.1 Général				
2.1.1 Conseil d'administration du 29 février 2024 L'espace associatif Mains d'Œuvres situé à Saint-Ouen (93400) est proposé aux élus pour accueillir le conseil d'administration du 29 février 2024. La réunion se tiendra dans une salle de réunion équipée de 18h30 à 20h00 et sera suivie d'un diner dans le restaurant de l'association situé dans le même bâtiment. Décision ► Le BEx valide la proposition.		GLP	GLP/ETV	13/12/23
2.1.2 Assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024 Tenu par une association d'étudiants, le tiers-lieu ESS'pace situé dans le 13 ^e arrondissement à Paris avait accueilli l'assemblée générale du Comité le 18 mars 2023. Son emplacement, la configuration de la salle et les prestations fournies avaient donné totale satisfaction. Il est proposé de réorganiser l'assemblée générale du 23 mars 2024 dans ce lieu. Décision ► Le BEx valide la proposition.		GLP	GLP/ETV	13/12/23
2.2 Services				
2.2.1 Contributions régionales 2025 L'assemblée générale du 18 mars 2023 a validé le montant des contributions financières pour l'année 2024 pour les membres affiliés (collège I) et agréés (collèges II et III), définies par paliers de 31 à 155 €, en fonction du nombre de licences. Il convient de statuer sur la révision des tarifs 2025 qui devra être validée par l'assemblée générale de mars 2024. Décision ► Le BEx propose de procéder à une révision financière de 3% qui sera présentée au prochain conseil d'administration.		LLB	GLP/ETV	14/12/23
2.3 Développement				
2.3.1 La formation AMFPC du CDCK des Yvelines Le Comité départemental de canoë kayak des Yvelines, a sollicité le Comité pour organiser une formation Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (AMFPC) dans son département en dehors des dates et lieux déjà établis par le Comité. Stéphane Dablin, président de la Commission régionale Enseignement Formation (CREF), les professionnels de l'équipe technique régionale, et le service formation de la FFCK, ont exprimé leur soutien à cette initiative, estimant qu'il était pertinent d'autoriser des formations AMFPC dans les départements et clubs franciliens. Le principe serait de leur déléguer cette responsabilité, en tant qu'organismes formateurs, pour dispenser la formation AMFPC aux participants intéressés, dans l'impossibilité actuelle de s'inscrire sur des sessions existantes dispensées par le Comité, pour des raisons sportives ou personnelles. Les structures demandeuses devront s'assurer de l'apprentissage des sujets/connaissances essentiels, et des prérogatives nécessaires entrant dans le cadre de l'AMFPC et du règlement fédéral. Pour garantir la qualité de ces formations, il est proposé que la CREF, avec le soutien des professionnels du Comité, organise une journée d'examens qui validera ou non l'obtention du diplôme AMFPC. Cette évaluation inclurait un examen écrit portant sur les connaissances normalement couvertes lors de la formation AMFPC, ainsi qu'une mise en situation d'encadrement, un test technique et de sécurité. Le candidat devra se munir de son livret de formation, fourni par l'organisme formateur, et répondre au prérequis exigé par le règlement fédéral. Cet examen sera à la charge de l'organisme formateur. Afin de maintenir le contrôle sur la dispense de la formation AMFPC du Comité, les structures désirant bénéficier de cette autorisation, devront soumettre une demande préalable à la session de formation auprès de la CREF Île-de-France. De plus, elles devront présenter les candidatures, permettant une validation de la CREF pour autoriser la mise en place de la formation dans la structure demandeuse. Les responsables des formations devront suivre les deux jours de formation « Formateur de formateur » pour prendre connaissance des contenus et des attentes autour du rôle de formateur Fédéral, et effectuer un recyclage de cette formation tous les 5 ans, au maximum. L'année 2024 serait un test pour la mise en place du dispositif. Les élus doivent se prononcer sur le principe de décentralisation de la formation AMFPC et le niveau de responsabilité des structures formatrices, en mesurant les avantages, les risques et les mesures de contrôle nécessaires. Décision ► Le BEx valide la proposition de déléguer des formations AMFPC selon les conditions décrites ci-dessus.		EPO	GLP/EBr	14/12/23

<p>2.3.2 Assemblées générales des structures franciliennes</p> <p>Est présentée ci-dessous la liste des prochaines dates connues d'assemblées générales des structures, avec les représentations identifiées d'un membre du bureau :</p> <p><u>Clubs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animations Eaux-Vives Val de Loing, le 12 janvier 2024 à 20h, au 10 rue Thiers, à Nemours : à définir • Ass. Sportive Mantaise, le 13 janvier 2024 à 17h30, au Club, route de l'Île, à Limay : à définir • Amicale Sportive Bonnières et environs, le 19 janvier 2024 à 20h30, en visioconférence : Georges Le Pallec (à confirmer) • Joinville Eau Vive, le 27 janvier 2024 à 19h, au siège de l'Aviron Marne et Joinville, à Joinville-le-Pont : Eric Poulhe • Club Canoë Kayak Versailles, le 3 février 2024, horaire et lieu à définir : à définir <p><u>Comités départementaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité départemental canoë kayak des Yvelines : le 5 février 2024 à 20h30, à l'adresse 1 sente de la Guirlande de Julie, à Rambouillet : à définir • Comité départemental canoë kayak des Hauts-de-Seine : le 7 février 2024 à 19h30, au Parc nautique de l'Île de Monsieur, 4 rue de Saint-Cloud, à Sèvres : Francis Poulain • Comité départemental canoë kayak de l'Essonne, le 7 mars 2024 à 19h, au Club house A.S. Corbeil-Essonnes Canoë Kayak : Isabelle Briois <p>Décision ► Le BEx valide la liste des représentants.</p>	GLP	GLP/CHu	13/12/23
<p>2.4 Activités</p>			
<p>2.4.1 Slalom N1 et temps d'identification nationale du 29 mars au 1^{er} avril 2024</p> <p>En coordination avec la commission nationale Slalom, la commission régionale a candidaté, le 19 octobre dernier, sur l'organisation d'une manche de coupe de France N1 les 2 et 3 mars 2024. La FFCK a souhaité décaler cette compétition du 29 mars au 1^{er} avril, en ajoutant des épreuves de Kayak Cross servant de support à la sélection des athlètes pour l'épreuve de qualification olympique . L'ajout du Kayak Cross générant un déficit, le Comité a demandé à la FFCK, sur présentation d'un budget détaillé, de prendre en charge le surcoût lié à l'organisation du Kayak Cross.</p> <p>Lionel Fraisse, au nom de la FFCK, a confirmé par écrit que le département du haut niveau fédéral prenait à sa charge le coût de l'hébergement des juges du Kayak Cross et les créneaux d'eau associés, permettant ainsi d'équilibrer le budget.</p> <p>Décision ► Le BEx confirme l'organisation d'une N1 de slalom et temps d'identification nationale du 29 mars au 1^{er} avril 2024 avec une contribution financière de la FFCK</p>	FDu	FDu/EBr	13/12/23
<p>2.4.2 Compte rendu de la commission Kayak Polo du 14 novembre 2023</p> <p>Cf Annexe 1</p> <p>Le compte rendu n'appelle pas de commentaire particulier.</p> <p>Décision ► Le BEx valide le compte rendu.</p>	FDu	FDu/EBr	13/12/23

<p>3. ÉTUDE</p>		BEx	Élu/Prof.	Échéance
<p>3.1 Général</p>				
<p>3.1.1 Assemblée électorale de novembre 2024</p> <p>Le Comité doit statutairement organiser son assemblée générale électorale au minimum 20 jours avant celle de la FFCK qui aurait lieu dans la première quinzaine de décembre 2024. Au-delà de définir la date en fonction de celle de la FFCK, se pose la problématique des conditions d'organisation de cette assemblée, distanciel ou présentiel. Ce sujet devra être instruit pour une décision au prochain bureau de janvier.</p> <p>Décision ► Le BEx acte d'instruire le sujet pour une décision au bureau de janvier.</p>	GLP	GLP/ETV	11/01/24	
<p>3.2 Services</p>				
<p>3.3 Développement</p>				
<p>3.4 Activités</p>				

Annexes

Annexe 1 : Compte rendu de la commission Kayak Polo du 14 novembre 2023



Georges Le Pallec,
Secrétaire Général



Eric Poulhe,
Président